



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

réservistes

Question écrite n° 74852

### Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conditions d'admission des candidats à l'enseignement des ORSEM (officier de réserve spécialiste état major). En effet, parmi les conditions d'admission aux ORSEM figurent notamment les officiers de réserve anciens auditeurs d'une session nationale de l'IHEDN. Or, alors que le principe d'égalité de la qualité de l'enseignement entre sessions nationales et régionales de l'IHEDN a été réaffirmé à plusieurs reprises, il lui demande de bien vouloir lui préciser si est envisagée l'admission sur titre des candidats officiers de réserve auditeurs de session régionale de l'IHEDN au même titre que les candidats ayant suivi une session nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Charroppin](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74852

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 2002, page 1743